

Procès-Verbal du Conseil municipal

Du 27 décembre 2024 – 19h

Le vingt-sept décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 18 décembre 2024

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, ROCHAS Alain.

EXCUSÉS : HELSEN Véronique (procuration à GIRAUD Sylvie); PRAT Denis (procuration à ACHIN Richard)

ABSENTS : AUBERT Sylvain ; CATELAN Richard

Ordre du jour :

- **Délibération n° 61/2024 pour autoriser le Maire à signer la convention entre l'EPCI et la commune (disposition service Déclaloc)**

La Communauté de Communes, sous convention avec l'ADDET05, dans le cadre d'un programme d'optimisation de la taxe de séjour dans les Hautes Alpes, propose aux communes qui le souhaitent la mise à disposition gracieuse de l'outil Déclaloc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération n° 62/2024 pour autoriser le Maire à signer les avenants des contrats d'assurance avant de lancer une nouvelle consultation**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour la proposition de proroger les contrats d'assurance d'un an (voir les modifications 2025 avec les avenants).

Les contrats seront revus fin 2025 dans le cadre d'une nouvelle consultation.

- **Délibération n° 63/2024 pour autorisation pour avancer un quart des dépenses d'investissement du budget 2024 avant le vote du budget 2025**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 - Modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(V\)](#)

Monsieur le Maire propose donc d'engager les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2025 et dans la limite de 25 % des crédits d'investissements inscrits au budget 2024.

Budget commune : montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2024 (hors chapitre 16) : 2 466 111,32 €

Monsieur le Maire propose d'affecter 616 528 € aux programmes suivants :

N° Opération	Nom opération	Chapitre	Montant
101	Matériels divers (Logiciel JVS)	20	6 000 €
101	Matériels divers	21	5 000 €
211	Réhabilitation cure St Eusèbe	21	90 000 €
219	Projet agrandissement école	21	510 528 €
299	Réhabilitation bâtiments communaux	21	5 000 €

Budget Eau et assainissement : montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2024 (hors chapitre 16) : 500 356,93 €

Monsieur le Maire propose d'affecter 125 089 € aux programmes suivants :

N° Opération	Nom opération	Chapitre	Montant
304	Etude projet assainissement Saint Eusèbe / Les Costes	20	5 000 €
400	Travaux et acquisition imprévus	21	120 089 €

➤ **Délibération n° 64/2024 Sinistre Mayotte suite au passage du cyclone**

L'AMF et La Préfecture se mobilisent sur ce point. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 500€ en soutien aux sinistrés.

➤ **Délibération relative à la redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025**

Ajournée à une prochaine séance.

➤ **Délibération relative à la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025**

Ajournée à une prochaine séance.

➤ **Questions diverses**

- **Point sur la route communale du Villard St Pierre suite au courrier de la Mairie St Bonnet**

La mairie de Saint Bonnet en Champsaur demande une participation à la commune d'Aubessagne de 50% pour le financement de l'étude des travaux suite au glissement de terrain survenu sur la route du Villard Saint Pierre.

Monsieur Le Maire a sollicité l'avis de la Préfecture des Hautes Alpes sur ce dossier. La compétence de l'entretien de la route est celle de la commune de Saint Bonnet en Champsaur.

Il est inacceptable que la commune d'Aubessagne supporte 50% du reste à charge.

Pour que la situation puisse, toutefois, évoluer enfin dans le bon sens, Monsieur Le Maire propose de participer à hauteur de 20% du reste dû à charge de l'étude. Cette décision est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- **Régularisation des emprises du domaine communal sur les propriétés BRUCHET-SOURDOIS quartier des Bannettes**

39m² sont concernés par ces emprises pour les deux propriétaires. Il est décidé que la commune prenne à sa charge les frais de géomètre et les frais de notaires. Les propriétaires font don du terrain à la commune mais la vente se fera à l'euro symbolique pour une histoire de légalité de l'acte.

- **Proposition de l'ONF pour travaux sur la forêt communale d'Aubessagne (secteur Saint Eusèbe)**

Au vu du montant financier que représentent les travaux proposés par l'ONF, le Conseil Municipal ne souhaite pas signer le programme 2025.

- **Organisation de la remise de l'argent récolté lors de la loterie du marché de Noël à l'association Ecol'Air**

Une petite réception sera organisée avec Laura et Gaëtan, en présence de la Présidente de l'association Ecol'Air et de la presse pour la remise de la somme récoltée.

- **Remise du prix de la maison la mieux décorée (Noël 2024)**

Suite à la visite de la commune par les membres de la commission évènements pour élire la maison la mieux décorée, les résultats sont les suivants :

1. Thierry CATELAN
2. Yvan SOGHOMONIAN
3. Sébastien SERRES

Ont également obtenu des votes : Romuald PORCERO, Clément BOYER, Guy FAURE, Daniel GRAS, Jean-Lucien SANTINI.

Thierry CATELAN, en tant que conseiller municipal, refuse que lui soit attribué le premier prix pour le laisser au suivant, à savoir Yvan SOGHOMONIAN.

- **Candidature de la commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Fiches »**

Suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Fiches » du SCoT, la commune d'Aubessagne est candidate pour la friche située près de l'école.

A priori, les financements ne porteront que sur des études et ne permettront pas d'acquisitions financières.

M. Le Maire fera un point plus tard si la candidature du SCoT de l'aire gapençaise est retenue par la Région.

- **Courrier à Monsieur BOUCARD David (Région) sur les transports**

Monsieur La Maire fait tourner le courrier reçu faisant état des différents arrêts bus repérés comme dangereux par la Région et des mesures correctives proposées.

- **Rallye Monte Carlo – Retour sur la réunion du 20/12/2024 en Préfecture**

Alain Rochas a participé à cette réunion. Un recensement des personnes concernés par des soins (route fermée durant 24 heures) sera effectué par Nathalie Ollivier et Serge Blanc (en contact avec l'ARS).

Le secrétaire
Serge BLANC



Le Maire
Richard ACHIN

